2015_10_PLF2016_Hold-up_sur_action_sociale 3
2015_05_13_CNAS_plenier_CR_recherche_d_une_ambition 5
2015_07_07_CNAS_plenier_DL_interOS 9
2015_04_29_CNAS_GT_associations_CR_ministere_sonne_glas 11
2015_04_08_CNAS_GT_demarche_qlte_CR_pain_sur_planche 13
2015_03_05_CNAS_GT_reglement_interieur_CR 17

Action sociale : un hold-up qui augure mal de l'avenir....

Le budget de l'action sociale ministérielle vient d'être sérieusement amputé à l'issue du projet de loi de Finances pour 2016.
Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 13 octobre dernier, le Ministre a été très imprécis sur les chiffres qu'il a communiqués, laissant croire que le budget de l'Action Sociale ne baissait que de 12 millions d'Euros, alors qu'en fait il s'agit d'une amputation de 26,6 M€ (correspondant à la suppression de la subvention à l'ALPAF). La Directrice adjointe au Secrétaire Général tente, quant à elle, dans son message aux organisations syndicales du 16 octobre, de noyer le poisson.
Elle indique, de manière évasive, que le projet de loi de Finances a inscrit pour 2016 un montant de 150 M€ au titre des politiques sociales. Mais elle ne dit pas que le budget des politiques sociales intègre celui de la santé et sécurité au travail !
C'est un véritable marché de dupes et une « omerta » totale sur la réalité des chiffres.
Les Ministres ont, en toute conscience, communiqué aux organisations syndicales des chiffres tronqués, essayant par un tour de passe-passe de minimiser la réalité.
Or, la situation de l'Action Sociale dans les ministères économiques et financiers (MEF) pour 2016 est beaucoup plus préoccupante que ce que voudraient faire croire les Ministres et le secrétariat général.

Les chiffres

Les moyens accordés en 2016 à l'Action Sociale seront de 127,52 M€.
Le projet de loi de Finances pour 2015 prévoyait un budget de 155,27 M€.
il y a donc un écart de 27,75 M€ entre les deux budgets.

Une telle baisse des crédits est sans précédent à l'Action Sociale.

Dans le détail, on constate une **baisse de 5,6 M€** des crédits dédiés à la **Protection Sociale Complémentaire (PSC)** et corrélativement à une augmentation des crédits consacrés à la restauration, portés de 64,9M€ à 69,2M€, mais ne nous leurrons pas !

Cette augmentation de 5 M€ faite par redéploiement des crédits de la PSC n'est liée qu'à l'augmentation de 1€ du titre restaurant qu'il faut bien absorber.

En revanche aucune baisse des tarifs de la restauration n'est envisagée, aucune nouvelle structure de restauration n'est programmée, aucune amélioration des prestations n'est à l'ordre du jour.

Pire, la fermeture des très petites structures de restauration est en marche sans pour autant que soit prévu l'attribution du titre restaurant sauf pour les agents qui fréquentaient de manière habituelle la structure.

Le tourisme social avec l'association **EPAF** (Education et Plein Air Finances) verra quant à lui sa **subvention en baisse de 540 000 €** alors que EPAF doit faire face à des augmentations de coûts, à des réglementations de plus en plus contraignantes et supporter le loyer de ses locaux (950 000 €) que le ministère s'était pourtant engagé à prendre en charge.

Ces baisses répétées des subventions pourraient conduire EPAF à augmenter ses tarifs dans un contexte d'austérité où les agents subissent le gel du point d'indice avec un pouvoir d'achat en berne.

EPAF commence d'ailleurs à mettre en place pour les jeunes enfants des séjours de proximité (maximum 300 km du domicile) à charge pour les parents d'aller les conduire et les «récupérer».

C'est une première dérive dans un système où les transports des enfants en France ou à l'étranger sont compris dans le prix du séjour. Or, EPAF insiste auprès des organisations syndicales sur le fait qu'il est l'un des seuls opérateurs de vacances à pratiquer de la sorte.

La prise en charge des coûts de transports par les familles sera t-elle la prochaine remise en cause ?

Le hold-up sur l'action sociale, c'est aussi le hold-up sur les résidences de vacances mises par l'État à disposition d'EPAF.

Le Secrétariat Général ne cesse de répéter aux organisations syndicales que le parc dont dispose EPAF est mal adapté, trop petit avec des coûts d'entretien et de fonctionnement hors de proportion et que dans ces conditions, il serait plus «sage» de le rendre à l 'État !!

Tout le monde comprendra que l'État souhaite récupérer ces biens, dont certains sont très bien situés en bord de mer, dans des régions très prisées (Saint Raphaël, Cap Ferret...), afin de les vendre. France Domaines les convoite sans vergogne dans le but de réaliser une belle plus-value.

Que les agents ne puissent plus s'offrir des vacances à moindre coût, ce n'est visiblement pas la préoccupation des Ministres.

Si le budget dédié à la **petite enfance** augmente de 500 000€, passant de 4,5 M€ à 5 M€, c'est uniquement dans le but d'honorer le CESU « aide à la parentalité » désormais accessible sur l'ensemble du territoire.

Aucune réservation de nouveau berceau n'est a priori attendue, ou à la marge.

Les agents devront donc se contenter d'un parc de 504 berceaux, bien insuffisant pour faire face aux besoins et oeuvrer à la promotion de l'égalité femmes/hommes .

Les CDAS verront leur dotation inchangée (4,98 M€), mais avec la prise en charge des coins repas et les passations de marchés publics nationaux ou régionaux qui se traduisent par des augmentations conséquentes des coûts, ce sera encore moins pour les agents.

Bien évidemment sur tous ces chiffres bruts il y a lieu de retirer la réserve de «précaution» de 8% ainsi que le sur-gel.

Le budget brut de 127,52 M€ sera encore délesté d'environ 12 M€.

Cela correspond au chiffre indiqué par les Ministres qui avaient cependant omis de préciser que le budget de l'action sociale avait été auparavant amputé de près de 28 M€. Ce qui fera au final **40 M€** en moins pour les agents en 2016.

Année blanche pour ALPAF, 26,6 Millions d'euros en moins ! Du jamais vu à l'action sociale

Le projet de loi de Finances pour 2016 ne prévoit effectivement aucune subvention pour l'association ALPAF !!

En conséquence, pour réserver des logements, pour payer les aides à la première installation, pour octroyer des prêts aux agents, ALPAF (Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières) n'aura d'autre choix que de puiser dans sa trésorerie qui ne résulte que d'un report d'investissement. D'autant plus que celle-ci a déjà été ponctionnée de 2 M€ en 2015 et n'est pas inépuisable.

L'association avait pour objectif fixé par le Ministre depuis 2004, de réserver 250 logements par an en île de France pour atteindre un parc de 10 000 logements.

Or certaines années elle n'a pas pu réserver les 250 logements faute de programmes de construction correspondant aux aspirations des agents et à leurs facultés contributives.

Ne pas verser de subvention à ALPAF c'est la condamner à utiliser sa trésorerie pour remplir ses objectifs, alors que cette trésorerie devait lui permettre d'améliorer ses prestations.

Le message est donc très clair : **Bercy se moque bel et bien de la situation de ses agents, notamment ceux en difficulté, et de leurs besoins au regard du logement.**

BERCY n'accorde plus aucune aide pour le logement de ses agents.

C'est malheureusement la triste réalité pour 2016, alors que les besoins sont réels compte tenu de la situation du logement en France.
Qu'en sera t-il pour 2017 ?
C'est une sanction imméritée à l'égard d' ALPAF qui a toujours eu une gestion très rigoureuse de ses comptes et de ses prestations.
C'est de plus une très mauvaise image donnée de nos Ministères qui ont décidé de ne plus rien faire pour le logement de leurs agents.

Les Ministres confisquent l'argent des agents

L'argent de l'Action Sociale et celui des trois associations ALPAF, EPAF, AGRAF, c'est avant tout l'argent des agents.
La trésorerie des associations, c'est aussi l'argent des agents.
C'est donc l'argent des agents que les Ministres M. SAPIN, E. MACRON et C. ECKERT ont, de fait, décidé de confisquer !

Action Sociale : quel avenir ?

Les ministres viennent de porter un coup très lourd à l'ensemble des agents avec ce projet de loi de Finances qui entérine une diminution drastique des crédits d'Action Sociale de 23% et consacre la fin de la sanctuarisation de ces crédits aux MEF.

De grosses inquiétudes pèsent sur l'avenir de l'Action Sociale, dans une période de restrictions budgétaires où Bercy est choisi pour cible.

Solidaires Finances refuse que Bercy et ses agents soient sacrifiés sur l'autel de l'exemplarité de l'austérité.

Bercy paye déjà un très lourd tribut à cette politique avec des suppressions massives d'emplois et une dégradation concomitante et constante des conditions de vie au travail.

Ces suppressions touchent notamment les délégations d'action sociale remettant en cause leur proximité et leur rôle au service de tous les agents des MEF.

Les discussions avec les organisations syndicales sur les conventions d'objectifs et de moyens entre les associations et les MEF pour 2016/2018 sont en cours.

- Qu'en sera-t-il des subventions pour les trois années à venir ?
- Quel avenir pour la restauration alors que la DGFIP et les MEF cherchent à s'en dégager de plus en plus ?
- Quelle structuration pour l'action sociale alors qu'on assiste chaque année à 15 suppressions de postes ?

Oui, ceci augure bien mal de l'avenir...

Ce budget d'austérité est une marque de mépris sans précédent pour les agents. C'est également une remise en cause des politiques sociales aux MEF.
L'Action Sociale a été gagnée grâce aux luttes et plus spécifiquement celles de 1989.
C'est un droit conquis majeur pour les agents, aujourd'hui remis en cause avec une désinvolture que Solidaires Finances ne saurait accepter.
C'est pourquoi Solidaires Finances appelle les agents à agir et à se mobiliser pour défendre et maintenir une action sociale de qualité à un haut niveau.

L'Action Sociale est un droit pour tous les agents. Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !

C NAS 13 mai 2015

Solidaires finances

A la recherche d'une ambition.... sociale !!!

Le 13 mai s'est tenu un Conseil National d'Action Sociale sous la présidence du sous directeur des politiques sociales et conditions de travail. Avant d'aborder l'ordre du jour, il a répondu à certains points contenus dans les déclarations liminaires syndicales sur :

◀▶ **le niveau du budget qui n'a pas connu de hausse** : celui-ci est reconduit depuis 5 ans à un niveau relativement élevé, cela montre selon lui l'attachement du ministre à l'action sociale. Le budget doit être adapté aux besoins des agents , le Secrétariat Général s'y attache, pour preuve la création du CESU.

◀▶ **Les effectifs** : le sécrétariat général préserve les emplois spécialisés (notamment ceux concernant les délégués, les médecins de prévention) mais il doit contribuer à l'effort demandé en matière de réduction d'emplois. Cela a conduit à la suppression de postes d'assistants de délégation, mais, afin d'alléger selon lui la tâche des délégués, il a été mis en place des simplifications pour certaines procédures.

Il a tenu avant d'aborder l'ordre du jour à faire deux «annonces» :

- L'une concernant «une mise au point sur les correspondants Chorus» . Selon lui, certains correspondants se sont sentis « blessés collectivement voire diffamés par des propos syndicaux qui selon eux remettent en cause leur travail. Il a demandé à ce que ces derniers ne soient pas stigmatises tout en précisant que l'administration porte une attention particulière à leurs conditions de travail. Il a reconnu qu'ils ont un travail difficile avec une gestion comptable rigoriste, qu'ils subissent la pression de l'administration et par voie de conséquence, sont exigeants avec les délégués.

Pour **Solidaires Finances,** s'il est évident que les correspondants Chorus ont droit au respect comme tout le monde et ne doivent pas être stigmatisés, néanmoins la pression qu'ils subissent ne doit pas les conduire à prendre comme boucs emissaires les délégués. Il n'est pas inutile dans un contexte tendu de rappeler que les correspondants Chorus n'ont pas de pouvoirs hiérarchiques sur les délégués. Nous avons fait remarquer que certains ont tendance à agir comme des délégués régionaux et d'autres à s'immiscer complètement dans la gestion de la délégation. Ces situations provoquent des tensions au point que certains délégués démissionnent au bout d'un an, un an1/2, n'en pouvant plus. P**our Solidaires Finances cette situation est inacceptable** et il appartient à l'administration d'y apporter les solutions. C'est de sa responsabilité.

- L'autre annonce concerne la taxation des prestations sociales (cotisations sociales et impôt sur le revenu) (arrêt cour de cassation de 2006). Le CNAS se verra saisi sur ce sujet dans les prochains mois après que le Conseil supérieur de la Fonction publique se soit réuni.

Pour **Solidaire Finances**, les prestations sociales ne constituent en rien des avantages en nature mais sont bien des prestations d'action sociale qui n'ont jamais été taxées et cela doit rester en l'état.

22 mai 2015

Déclaration liminaire de Solidaires Finances

Le CNAS se réunit pour la première fois dans sa nouvelle composition issue des élections professionnelles du 4 décembre 2014. C'est aussi le premier CNAS que devait présider la Directrice récemment nommée, Madame BRAUN-LEMAIRE. Malheureusement elle a été appelée dans d'autres instances (préparation du CTM du 26 mai) et nous ne pouvons que déplorer son absence.

Ce CNAS se tient dans un climat de crise générale et d'austérité. Le chômage ne cesse de croître, la précarité touche un nombre grandissant de personnes tandis qu'il n'y a toujours pas de solution à une crise du logement qui n'a fait que s'accentuer au cours des décennies.[...]

[....] Le 9 avril dernier, un agent sur quatre dans les ministères financiers a exprimé son amertume, son ras-le-bol. les agents ont dénoncé les choix gouvernementaux qui mettent à mal notre modèle social et économique. La crise économique qui sévit et celle des institutions créent une perte de repères et la méfiance des citoyens à l'égard de la politique, des citoyens qui déplorent le recul des services publics. Nos ministères economiques et financiers, au-delà de la crise d'austérité, sont confrontés à la paupérisation d'une part de plus en plus importante de la population.

Les moyens budgétaires se réduisent de façon drastique chaque année, et le ministère paie un lourd tribut aux suppressions d'emploi. Deux agents partant à la retraite sur trois ne sont pas remplacés, c'est plus de trente mille suppressions d'emplois en dix ans. Et le nombre d'emplois non pourvus est en augmentation. Tout cela concourt à une augmentation de la charge de travail pour les agents et à des conditions de travail de plus en plus dégradées. Ces mêmes agents qui ne voient pas leurs efforts reconnus puisque le plan de qualification a été divisé par six en deux ans.

Réduction des crédits, réduction des moyens matériels de travail, réduction des locaux, regroupement des services, des espaces de travail de plus en plus réduits, tel est le lot quotidien des agents aujourd'hui,

- agents qui subissent des baisses de pouvoir d'achat (près de 12% en dix ans) désormais reconnues par tous,

- agents confrontés au gel du point d'indice (depuis 2010)qui va perdurer jusqu'en 2017,

- agents dont la prime d'intéressement collectif est supprimée ainsi qu'à terme l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG.

.../... (page 3)

Ordre du jour:
approbation du Proces Verbal du 15 decembre 2014 ;
- approbation de règlement intérieur du CNAS ;
- approbation de règlement intérieur type du CDAS ;
- point information sur les titres restaurants dématérialisés ;
- point information sur le CESU «aide à la parentalité».

◀▶ **le Proces verbal du 15 decembre 2014** a été approuvé à l'unanimité.

◀▶ approbation de règlement intérieur du CNAS

Suite aux diverses interventions des organisations syndicales, des modifications sont intervenues sur les articles suivants :
- Art 3 : saisie du conseil à l'initiative des organisations syndicales : le délai est ramené de 2 mois à 1 mois ;
- Art 22 : les relevés de conclusions du CNAS sur intranet : il est ajouté «**et éventuellement des GT**» ;
- Art 23 : remplacement en cas de partage des voix, par «**égalité des voix».**

Le règlement intérieur (RI) à été adopté à l'unanimité.

◀▶ approbation de règlement intérieur type du CDAS

- Art 3 : remplacement du délai de 2 mois par délai «d'**un mois**»
- Art 22 : remplacement de unanimité des voix par «**majorité des voix**».

A l'interrogation de savoir si le CDAS avait la possibilité d'établir son RI, le président a répondu que le règlement type s'impose au CDAS mais que celui-ci peut faire remonter des voeux et demander des modifications au CNAS.

Le règlement intérieur (RI) a été adopté à l'unanimité.

◀▶ Titres restaurant dématerialisés

Le titre restaurant passe à 6 € pour 3 3000 agents pour un coût de 6 M €. La dématérialisation mise en place dans le cadre de la «simplification» devrait limiter les risques de vols etil n'y aurait pas de perte pour l'utilisateur (monnaie).

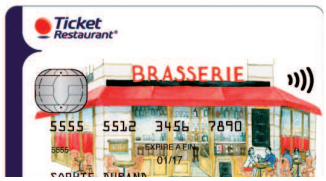

L'expérimentation concerne 8 départements (Bouches-du-Rhône, Eure, maine et Loire, Moselle, Nord, Essonne, Paris et la Réunion) et 5 000 agents pour 2015, avec généralisation début 2016 sur l'ensemble du territoire.

Ils seront valables dans le département et le département limitrophe et limités aux jours de la semaine, sauf dérogation pour les agents qui travaillent les week end et jours fériés.

Cependant l'expérimentation est pour l'instant suspendue suite à un référé déposé par un candidat non retenu. La date du référé est le 27/5, la décision dans les jours qui suivent.

Suite à ce référé, deux hypothèses existent :

- soit il est rejeté et donc l'opération peut être lancée ;
- soit la procédure est annulée et on repart à 0 avec de nouveaux appels d'offres.

La carte fonctionnera comme une carte bancaire avec code secret et l'usager paiera via les TPE.

Les bénéficiaires recevront la carte au domicile avec le code. Si le bénéficiaire s'en sert sauf dérogation un week end, l'opération sera bloquante

Plus de notion de mill'sime : le crédit sera reportable d'une année sur l'autre sauf si le bénéficiare intègre un service où il n'a plus droit au ticket restaurant.

Vu l'intérêt que suscite l'opération auprès des prestataires, l'administration a demandé à celui-ci de s'assurer que le bénéficiaire aura accès à un nombre suffisant de TPE. L'accès au compte par le bénéficiaire pourra se faire via internet, smartphone, téléphone.

En cas de perte, comme pour les cartes bancaires, le prestataire fournira une nouvelle carte.

L'administration va regarder pour élargir l'utilisation aux départements autres que limitrophes pour les bénéficiaires qui, dans le cadre de leurs fonctions sont amenés à travailler au-delà des departements limitrophes (douaniers notamment).

◀▶ CESU «aide à la parentalité»

Solidaires Finances a demandé :

- à connaître le nombre potentiel d'agents concernés par la mesure ;
- la révision du barème des ressources pour bénéficier des cesu pour les DOM compte tenu du sur salaire perçu pour cherté de la vie ;
- que la généralisation se fasse rapidement.

Après avoir précisé que ce CESU ne concernait que la garde péri-scolaire (hors vacances), l'administration a communiqué le nombre d'agents concernés, soient 26370 enfants sur l'ensemble du territoire.

Elle a répondu par la négative pour la révision du barème pour les DOM

Elle a annoncé que la généralisation aura lieu à l'automne mais qu'il y avait une possibilité de l'avancer à l'été. Cela dépendra notamment du prestataire.

◀▶ Questions diverses

▶Loyers des associations:

Le bail du batiment Valmy où sont logés les associations ALPAF, EPAF et AGRAF (qui désormais en paient le loyer) s'achève en mars 2016. L'administration, en lien avec le service des Domaines, a entrepris des négociations concernant le montant des loyers. à suivre ....

▶Une formation test des membres des CDAS d'ile de france sera organisée les 10 et 11 juin prochains. Elle s'adresse aux correspondants Chorus et aux conseillers techniques. Les organisations syndicales ont contesté le fait que les délégués en soient exclus. Cette formation nous sera présentée lors du CNAS du 7 juillet prochain.

.../...

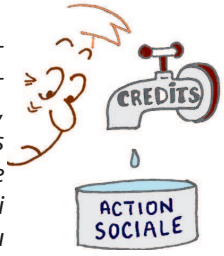

Et L'action sociale est également touchée, même si vous prétendez que le budget qui lui a été dévolu pour 2015 a été préservé.

C'est vrai en apparence, mais la réalité est toute autre !

- La réserve budgétaire est passée de 7% à 8% : c'est donc une ponction supplémentaire de 1% du budget de l'Action Sociale et de la subvention aux associations.

- L'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant de 5 à 6 € : ce sont 3,5 Millions d'euros récupérés par le Budget Général sur le budget de l'Action Sociale.

- Les loyers mis à la charge des associations pour 2015 pour plus de 2 Millions d'euros : c'est mettre en difficulté les associations et c'est de plus une réduction des prestations pour les agents.

- Les suppressions d'emplois dans les délégations, au-delà des conditions de travail de plus en plus dégradées pour ces personnels : c'est moins de service pour les agents.

Comment prétendre que le budget de l'Action Sociale est préservé dans de telles conditions ?

L'Action Sociale représente beaucoup pour les agents. Pour nombre d'entre eux, elle répond, certes partiellement, à un besoin, mais cependant de manière très significative.

[...] Les attaques portées à l'Action Sociale ne laissent pas indifférents les agents, bien au contraire ! Ils sauront vous le rappeler.

Les représentants Solidaires Finances au CNAS

Benoite MAHIEU	Danielle GROSSO
Christine LOUISOT	Anne BOUTET
Chantal GSELL	Annie DAFIT
Patrick DUHEM	Clément RAYMOND
Jean Etienne CORALLINI	Eliane LECONTE

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

Dans le prolongement du CTM du 3 juillet dernier et en cohérence avec les propos tenus dans la déclaration unitaire lue en début de séance, les fédérations ne resteront pas à cette séance du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) du 7 juillet. Elles dénoncent la conception du dialogue social. Celui-ci se caractérise hélas, là aussi, par un refus de toutes discussions, l'administration n'ayant pour objectif que d'imposer ses vues et ses projets.

La question posée au Secrétaire Général sur l'utilité du CTM se pose également pour le CNAS. Avons-nous juste vocation à entériner des suppressions d'emplois, des réductions des moyens humains et de fonctionnement alloués aux délégations ? Pour les fédérations et leurs représentants au CNAS la réponse est NON.

A titre d'exemple : la situation dans les délégations d'action sociale ne cesse de se dégrader et nous n'avons de cesse de vous en alerter. Ainsi, 15 emplois ont été supprimés en 2013, 15 en 2014 et 15 autres le sont en 2015. Comment les délégués peuvent-il assurer leurs missions d'actions sociales auprès des agents dans ces conditions ?

Non seulement vous supprimez des postes mais également des missions de proximité, en faisant disparaître le lien social indispensable que les délégués assurent entre les agents et les associations ALPAF (logements et prêts), EPAF (vacances enfants et familles). Liens encore mis à mal dans le cadre des budgets d'initiatives locaux (BIL) devenus des crédits d'actions locales (CAL) où les agents sont livrés à eux-mêmes, l'administration conseillant (fortement) aux délégués de s'abstenir de toute participation aux sorties organisées dans le cadre des CAL (voir la note d'orientation du secrétariat général adressée aux présidents de CDAS).

Dans ces conditions, nous dénonçons le climat délétère qui s'est installé dans nombre de délégations, et qui conduit à ce que bien des délégués qui se sentent délaissés, méprisés, abandonnent leur poste avant la fin de leur mandat.

L'action sociale mérite mieux et plus de considération compte tenu de son lien avec les agents, d'autant plus dans ces périodes de restructurations et de réformes intenses. Cela exige que les alertes et les revendications des organisations syndicales soient d'avantage écoutées, entendues et que leurs représentants soient respectés car à travers eux, ce sont tous les agents qui sont concernés.

Le budget doit être à la hauteur des besoins et ne pas se limiter à l'existant, puisque les ministres annoncent « leur forte implication en matière d'action sociale ». Qu'ils le prouvent à toutes et tous.

Les fédérations des finances s'insurgent contre le hold-up qui vient d amputer le budget de l'ALPAF de 1,8 M € pour 2015.

Paris, le 7 juillet 2015

GT action sociale 29 avril 2015

Solidaires finances

Un premier groupe de travail, consacré à l'examen des conventions d'objectifs et de moyens pour la période triennale 2016/2018 entre les trois associations ALPAF, EPAF, AGRAF et l'État, s'est réuni le 29 avril 2015.

Ces associations ont obtenu une certaine forme d'autonomie en 2007 mais l'État, au travers de la tutelle exercée par le Secrétariat Général (SG), verrouille complètement ces associations et les conventions y contribuent largement. Lesdites conventions venant à expiration le 31 décembre 2015, il convenait donc de rediscuter les nouvelles qui seront effectives au 1er janvier 2016.

Les moyens financiers

Les moyens financiers qui seront donnés aux associations (subventions) ne sont pas connus à ce jour mais nous sommes très inquiets.

Or ces moyens sont indispensables pour leur permettre d'assurer les prestations sociales à l'égard des agents. Il s'agit :

◀▶ **Pour EPAF,** de proposer des colonies de vacances de qualité dans tous les pays d'Europe au meilleur coût et d'assurer de nombreux séjours famille toutes l'année à des tarifs sociaux.

◀▶ **Pour ALPAF**, de réserver du logement social de qualité afin de loger les agents dans les zones à forte pression immobilière, de permettre aux agents d'acquérir leur résidence principale dans de meilleures conditions grâce à des prêts sans intérêts, d'aider les agents en première affectation à s'installer…

◀▶ **Pour AGRAF,** de proposer des repas de qualité à tous les agents de PARIS et de la petite couronne à des tarifs sociaux.

Les projets de convention proposés, s'ils reprennent globalement les conventions 2013/2015 font quand même état de quelques «nouveautés», lourdes de conséquences.

- Suppression des plafonds d'emplois pour chaque association,
- Evolution des effectifs et de la masse salariale au regard de l'activité,
- Mise à charge de chaque association des loyers de leur siège social soit 500 000 € à 1000 000 € selon l'association,
- Optimisation du parc de résidences mis à disposition d'EPAF intégrant adéquation avec la demande des agents, attractivité, niveau de confort, taux de fréquentation, travaux, coûts de gestion…

C'est donc un très gros coup porté à l'Action Sociale !

La suppression du plafond d'emplois permettra au secrétariat général de faire peser sur les associations les suppressions d'emplois qui affecteront le Secrétariat Général et plus particulièrement les ressources humaines, service auquel sont rattachées les politiques sociales.

Moins d'emplois de fonctionnaires dans les associations, c'est moins de moyens humains mis à disposition que les associations compenseront par des emplois privés financés sur leurs propres deniers.

L'évolution des effectifs au regard de l'activité est en corrélation avec le point précédent et donnera à la tutelle des moyens de contrôle exorbitants sur les associations.

C'est la perte totale de leur autonomie.

Solidaires Finances Publiques — Solidaires Douanes — Solidaires CCRF & SCL — Solidaires Sud INSEE — Sud Centrale Solidaires finances — Solidaires I.D.D.

12 mai 2015

Les loyers à la charge des associations

Les associations étaient logées gratuitement par le Ministère dans le même immeuble que la sous direction des politiques sociales. C'est ce qui avait été prévu en 2007 et à ce titre elle n'avaient pas eu le choix des locaux.

Dès 2015, malgré les protestations répétées de toutes les organisations syndicales alors que la convention actuelle ne le prévoyait pas, les loyers seront mis à la charge des associations, ce qui vient grever d'autant leur subvention.

Pour EPAF, un loyer de 1 million d'€ compromet le départ de 1000 colons en vacances !

C'est donc un coup financier porté à tous les agents.

Optimisation – disparition du parc immobilier d'EPAF

EPAF n'est pas propriétaire des résidences de vacances (résidences hôtelières ou locations) qu'elle propose aux agents, ce sont des biens mis à sa disposition par le Ministère.

Mais EPAF s'est rendue acquéreur en propre, au printemps 2014, en partenariat avec la Fondation d'Aguesseau (ministère de la Justice), d'une résidence à VENDRES (Hérault) d'une capacité de 500 lits.

Depuis lors, l'administration estime que certaines résidences sont mal adaptées, peu fonctionnelles, qu'elles nécessitent des travaux coûteux pour lesquels l'Etat n'a pas les moyens d'investir, que les coûts de gestion (prix de journée) sont trop élevés etc…

En fait, Solidaires Finances ainsi que les autres fédérations ont bien compris que l'administration cherche des prétextes pour priver petit à petit EPAF de son parc immobilier en vue d'une vente «juteuse» pour l'État et au détriment des agents.

C'est donc bien le démantèlement programmé d'EPAF qui est en marche.

Ce premier groupe de travail sur les futures conventions devrait être suivi d'un deuxième en juillet mais d'ores et déjà il est évident que le Ministère continue ses attaques contre l'Action Sociale dans son ensemble en réduisant les moyens humains ainsi que toutes les aides indirectes.

L'ACTION SOCIALE APPARTIENT AUX AGENTS EMPÊCHONS SON DÉMANTÈLEMENT BATTONS NOUS POUR LA GARDER

Les subventions .... enfin !

Dans un courrier en date de 23 avril les fédérations des Finances avaient interpellé le Secrétariat Général sur le non versement du premier acompte sur la subvention 2015 aux trois associations ALPAF, EPAF et AGRAF. L'adminisnistraion nous a fait savoir que la situation avait été réglée le 28 avril....

Les représentants Solidaires Finances au CNAS

Benoite MAHIEU	Danielle GROSSO
Christine LOUISOT	Anne BOUTET
Chantal GSELL	Annie DAFIT
Patrick DUHEM	Clément RAYMOND
Jean Etienne CORALLINI	Eliane LECONTE

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

GT action sociale
8 avril 2015

Du pain sur la planche !

A la veille de la journée d'action interprofessionnelle du 9 avril contre la politique d'austérité et les mesures de régression sociale (suppression d'emplois - encore 15 de moins pour l'action sociale en 2015 - manque de moyens pour l'action publique ...) s'est tenu un groupe de travail du CNAS. Ce dernier, présidé par Marc GAZAVE, sous-directeur du bureau des Politiques Sociales était chargé d'examiner :

- la typologie des bénéficiaires des places en crèches ;

- la démarche qualité dans les délégations sociales et le plan d'accompagnement;

- le 1er bilan de l'expérimentation du CESU «aide à la parentalité»;

- l'expérimentation du titre restaurant dématérialisé.

Typologie des bénéficiaires des places en crèches

Au 31 décembre 2014 les Ministères Economiques et Financiers (MEF) disposaient de 504 berceaux (11 de plus qu'en 2013) (voir répartition tableau ci-dessous) auxquels s'ajoutent les 195 places obtenues via les SRIAS (niveau interministériel).

Marc Gazave a rappelé à ce sujet l'existence des aides interministérielles proposées par les SRIAS, accessibles à tous les agents de la Fonction Publique d'Etat.

L'étude montre que le nombre d'enfants accueillis est supérieur au nombre de berceaux réservés par les MEF (le temps partiel des agents bénéficiant d'une place permet des accueils occasionnels et d'urgence pour d'autres).

Une question se pose : pourquoi une différence de tarif de réservation de berceau dans ces crèches privées suivant le demandeur (collectivité locale, ministère) ? Les demandes de réservations de berceau se font par appels d'offres et les tarifs sont de ce fait négociés (marchés publics).

Le fait que 40 % des bénéficiaires de places en crèche soient des cadres A alors qu'ils ne représentent que 28,3 % des effectifs ne s'explique pas aujourd'hui. Une des explications réside peut être dans la localisation géographique des crèches, qui « *sont une aide à la parentalité, une articulation entre la vie familiale et professionnelle de l'agent* » et sont donc à proximité du lieu de travail.

Pour l'Administration, il n'est pas du tout envisageable de proposer des crèches proches du domicile des agents. Les berceaux doivent être « rentables ».

En région parisienne de nouvelles recherches ciblées de berceaux sont en cours, afin de tenir compte des nouvelles implantations des services.

Les Assistantes des services sociaux définissent conjointement avec les délégués les critères d'attribution des berceaux.

Les bénéficiaires sont en majorité issus de la DGFiP (81% en 2014,73 % en 2013) ; et selon le bilan social de 2013, 77 % des agents des MEF sont issus de la DGFiP.

(Ne serait-il pas envisageable de se rapprocher des services du ministère de la Défense pour un partenariat dans le domaine de la petite enfance et bénéficier ainsi d'un nombre plus important de berceaux disponibles ?).

Alsace	**3**	Centre	**4**	Basse -Normandie	**12**	PACA	**52**
Aquitaine	**30**	Ile-de-France	**254**	Haute-Normandie	**18**	Rhône-Alpes	**26**
Auvergne	**22**	Languedoc Roussillon	**4**	Pays-de-Loire	**11**	Guadeloupe	**3**
Bretagne	**3**	Midi Pyrénées	**3**	Picardie	**6**		
Champagne/ Ardennes	**9**	Nord/ Pas-de-Calais	**41**	Poitou-Charente	**3**		

15 Avril 2015

Démarche qualité dans les délégations : pour qui, pouquoi ?

Un audit portant sur la démarche qualité dans les délégations a été réalisé à partir d'un échantillon d'une dizaine de délégations entre janvier et février 2014. L'administration avait présenté ce rapport «en avant première» aux délégués en ... avril 2014. Il est accompagné d'un plan d'accompagnement de changement décomposé en trois grands axes :

- recrutement et formation des délégués (certains délégués postulent sans avoir une vision réelle des missions) ;
- appui à l'exercice des missions avec appui technique ;
- gestion de la charge de travail : savoir gérer une pluralité de missions (inhérente aux suppressions d'emplois) avec une formation adaptée initiée par l'IGPDE et une réflexion sur un allégement des tâches.

Solidaires Finances s'est « étonné » qu'un rapport délivré aux délégués en Avril 2014 ne soit présenté - et à leur demande- aux organisations syndicales que plus d'un an après et dénoncé le fait que les représentants des personnels n'aient pas été associés à la démarche d'audit.

Pour **Solidaires Finances,** si ce rapport est particulièrement instructif, il est surtout très alarmant. Il y est fait état du malaise des délégués et de leurs assistants, de charges de travail disproportionnées, d'un manque de valorisation et de reconnaissance des assistants, de la non-préparation à la fonction de « management », de l'isolement des délégations, du manque de contact entre elles, du problème de l'archivage ainsi que des outils informatiques difficiles d'accès ou mal adaptés.

Il pointe également un manque de transparence des services centraux envers les délégations ainsi que le besoin de formation et le manque d'information lors des recrutements qui se font fortement ressentir.

Pour réponse, l'administration précise que cet audit a été mené « sans censure » dans le but de trouver des solutions aux problèmes. Elle assure prêter une attention particulière au réseau et en veut pour preuve l'attention qu'elle porte à l'examen du Document Unique.

Elle estime que la réunion de l'ensemble des délégué(e)s deux fois par an sur deux jours apporte une réponse à l'isolement de certain(e)s. Elle prévoit néanmoins une rénovation prochaine de l'intranet métier et également un plan d'archivage à mettre en place le plus rapidement possible.

Elle parle de redéfinir la doctrine au sein des délégations et évoque les outils mis à la disposition des personnels : guide d'audition, guide pratique, fiches ... tout en précisant qu'en cas de besoin la centrale est là et que les délégués mutualisent entre eux.

Solidaires Finances a particulièrement insisté sur les conséquences des suppressions d'emplois au sein des délégations, sur l'absence de transparence. Nous avons dénoncé les méthodes employées par l'Administration pour déterminer les postes à supprimer. Autant d'éléments qui génèrent un climat particulièrement anxiogène auquel se rajoutent désormais les conséquences de l'impact de la réforme territoriale sur les délégations.

L'administration a tenté de répondre en expliquant de quelle manière elle procédait concernant les suppressions d'emplois.

Depuis deux ans un dispositif est mis en place pour prévenir en début d'année les personnels dont la mise à disposition ou le détachement ne seraient pas renouvelés. Les agents disposent donc, selon elle, d'un an pour effectuer leur retour dans leur direction d'origine (ré affectation sur leur résidence d'affectation antérieure). Par ailleurs, elle a précisé qu'elle portait une attention toute particulière aux délégations dont les membres partaient à la retraite, pour lesquelles il suffit seulement d'attendre. Devrions nous comprendre que pour la survie et les conditions de travail « il est préférable d'avoir des assistants de délégations jeunes pour ne pas se retrouver démuni ».

Dans l'immédiat, elle a assuré (tout en précisant qu'elle ne s'engageait pas sur le futur) «q*ue les délégations départementales n'étaient pas concernées par la réforme territoriale et que la création de grandes régions ne touchait pas les départements et les délégations* (1 délégué par département).»

Encore 15 suppressions pour 2015

Pour 2015, les 15 suppressions d'emplois concernent notamment trois mises à la disposition non renouvelées (Hautes-Alpes, Loire Atlantique (pour ce département des interrogations subsiteraient) et Tarn). Le reste des suppressions se fera sur la base du non remplacement des départs en retraites. A ce jour, les départements concernés ne sont pas connus d'où l'inquiétude des agents et ce dans la plupart des délégations.

Solidaires Finances a également interpellé l'administration sur le manque de valorisation et donc de possibilité de promotions, notamment par liste d'aptitude, pour les agents mis à la disposition des délégations par la DGFiP. Pour l'administration, le taux de promotion est le même que dans les autres services. L'appréciation de **Solidaires Finances** est différente, le travail dans les délégations n'étant ni connu ni reconnu. Compte tenu de la particularité du travail de ces agents trop souvent ignorés par leur administration de gestion, il serait certainement judicieux que M. GAZAVE puisse participer aux CAP concernées, en qualité d'expert de l'administration afin de les «défendre» et défendre leurs missions.

L'accès des bâtiments où sont logées les délégations a été évoqué. En effet, avec la réduction des plages d'ouverture au public, les agents externes au bâtiment peinent à parvenir à leurs rendez-vous.

La sécurité des délégations isolées dans des locaux non administratifs a été soulevée. L'administration nous a annoncé le déménagement de quinze délégations en cours et l'achèvement des opérations pour six autres. Pour l'administration, la relocalisation dans des locaux administratifs (trente d'entre elles sont encore dans des locaux privés) prend du temps car le cahier des charges fixé par le Secrétariat Général est strict quant au besoin de confidentialité (isolation phonique et équipements particuliers, horaires d'ouverture).

Solidaires Finances juge inacceptable la poursuite des suppressions d'emplois dans les délégations qui met à mal tout le réseau de l'action sociale. Nous avons dénoncé le manque d'ambition pour une vraie politique ministérielle de ce plan qui n'apporte que peu de réponses au malaise des délégations et hypothèque leurs actions futures.

Dématérialisation des titres-restaurants

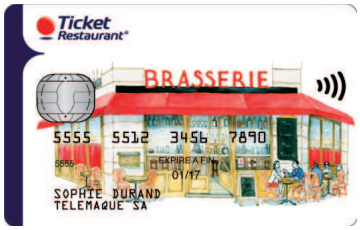

Le secrétariat général a décidé d'expérimenter la dématérialisation du titre restaurant courant juillet 2015 dans 8 départements (Bouches du Rhône, Eure, Maine et Loire, Moselle, Nord, Essonne, Paris et la Réunion). Ce passage à la dématérialisation évitera selon lui les manipulations et les vols éventuels.

Une carte bancaire personnelle sera distribuée à chaque agent. L'utilisation sera identique à une carte bancaire ordinaire. Le paiement se fera sur les mêmes terminaux que pour les cartes bancaires habituelles. Le débit se fera au centime près avec un maximum de 19 € par jour.

Actuellement, le secrétariat général en est au stade de la notification du refus des prestataires. Cinq offres ont été déposées.

Solidaires Finances a posé les questions suivantes :

- Quelles sont les limites géographiques de l'utilisation du titre ?

Réponse du Secrétariat : pour l'instant elle limite son uitilisation au cadre prévu par le code du travail (c'est à dire au seul département où l'agent exerce son activité). Cette restriction a été contestée par toutes les organisations. Affaire à suivre ...

- Quels sont les jours ouvrés prévus pour l'utilisation du titre ?

Réponse du Secrétariat : utilisation possible du lundi au samedi inclus (sauf dérogation pour la Douane).

- Qu'en est-il du sujet concernant le forfait non régularisable en lieu et place du forfait de 18 jours par mois ?

Réponse du Secrétariat : attente de la réponse de la Direction de la Législation Fiscale (DLF) et de la DSS. Mais on s'achemine vers une réponse négative, donc statut quo prévisible sur la régularisation ou non des titres a postériori.

Pour Solidaires Finances, l'action sociale est un élément important de l'action de l'Etat employeur en direction de ses agents. Elle doit à ce titre poursuivre deux objectifs en direction de ses agents : satisfaire les besoins sociaux et contribuer à l'épanouissement des individus.

CESU «aide à la parentalité 6/12 ans

Dans le cadre de la politique ministérielle d'action sociale et des mesures en faveur de l'égalité professionnelle, la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général met en place une nouvelle prestation, sous la forme d'un chèque emploi service universel (CESU) « Aide à la parentalité 6/12 ans ».

Le CESU est un moyen de paiement qui permet de régler les frais de garde de vos enfants à domicile ou à l'extérieur du domicile, leur accompagnement sur le trajet domicile/école, le soutien scolaire ou les cours à domicile.

Les montants annuels par enfants sont : 100 €, 200 € ou 400 € selon le quotien familial majoré de 20 % pour les familles monoparentales ou ayant un enfant handicapé (ces deux majorations pouvant être cumulées).

Il se présente sous forme de carnet de chèques précisant la valeur faciale et l'identité du bénéficiaire ou sous format électronique (e-CESU).

Il est valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivant sa date d'émission et utilisable sur toute la France.

L'expérimentation a été mise en place depuis février 2015 sur trois régions : Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Région Parisienne. C'est la société Chèque-domicile (Société Coopérative) qui a remporté le marché.

Au 25 mars 2015, 388 demandes ont été validées pour un montant total de 156 950 €. Il ressort actuellement de cette expérimentation que les demandeurs les plus nombreux sont des agents de catégorie B issus principalement de la DGFIP. La prestation accordée s'élève à 403,76 € en moyenne et est versée en une seule fois.

Sur les 388 dossiers traités, 58 demandes ont concerné des agents en situation monoparentale. Par ailleurs, 9 parents d'enfants porteurs de handicap ont pu bénéficier d'une majoration de 20 % du montant de l'aide, sans conditions de ressource. Les CESU millésimés 2015 sont utilisables jusqu'au 31/01/2016 et peuvent être échangés lorsqu'ils sont en voie de péremption ou périmés.

Solidaires Finances a interrogé l'administration pour savoir si cette prestation serait étendue aux DOM, sachant que dans ces régions les salaires sont majorés. Solidaires Finances demande à l'administration de réfléchir sur ce point afin d'adapter des barèmes spécifiques aux DOM. Le secrétariat général a répondu que cette question serait étudiée.

L'administration pense que la généralisation de la prestation sera étendue sur le territoire national, mais qu'un minimum de recul est nécessaire sur cette expérimentation, qui sera poursuivie en mars et avril 2015. L'âge limite de 12 ans fixé actuellement n'est pas figé et pourrait être étendu aux enfants de 13 ans.

Ce sujet fera l'objet d'un nouvel échange avec les organisations syndicales au cours d'un prochain groupe de travail, probablement en mai.

Groupe de travail action sociale 8 avril 2015

Les nouveaux règlements intérieurs des Comités Départementaux d'Action Sociale (CDAS) et du Comité National d'Action Sociale (CNAS) ne seront votés qu'au prochain CNAS le 13 mai.

calendrier des prochaines réunions :

Conseils de surveillance : 8 et 12 juin
Groupes de travail : 29 avril, 19 juin et 1er juillet
CNAS : 13 mai et 2 juillet

Les représentants Solidaires Finances au CNAS

Benoite MAHIEU
Christine LOUISOT
Chantal GSELL
Patrick DUHEM
Jean Etienne CORRALINI
Danielle GROSSO
Anne BOUTET
Annie DAFIT
Clément RAYMOND
Eliane LECONTE

Les représentants Solidaires Finances dans les associations

ALPAF
Baptiste ALAGUILLAUME (vice président)
Dominique CRASPAIL
René DASSONVILLE
Jean-Marc GAYRAUD
Thierry LOIRAT

AGRAF
Baptiste ALAGUILLAUME
Christine BORG
Agnès BRAUNSHAUSEN
Dominique CRASPAIL
Marc VEYRAT

EPAF
Martial BECK
Christine BORG
Nathalie JABLI
Thierry LOIRAT
Marc VEYRAT

Les représentants Solidaires Finances aux Conseils de Surveillance des associations

ALPAF
Titulaire : Benoîte MAHIEU
Suppléante : Annie DAFIT

AGRAF
Titulaire : Benoîte MAHIEU
Suppléante : Anne BOUTET

EPAF
Titulaire : Benoîte MAHIEU
Suppléant : Jean Étienne CORALLINI

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

GT action sociale
5 mars 2015

Ça augure mal !

Une commission spéciale du CNAS et un groupe de travail se sont tenus le 5 mars 2015. La commission spéciale devait étudier la nomination du délégué du Puy de Dôme tandis que l'ordre du jour du groupe de travail portait sur les règlements intérieurs du CNAS et des CDAS.

Commission spéciale du CNAS :

Cette commission s'est réunie suite à certaines irrégularités qui ont conduit à l'élection du délégué du Puy de Dôme.

Dans ce département, l'élection du futur délégué s'est déroulée le 9 décembre. Elle avait été précédée, d'un appel à candidature (fiche de poste) destiné aux seuls agents de catégorie B et C, comme cela avait été validé en décembre 2014. Des agents de catégorie A ont néanmoins postulé et le président du CDAS a accepté leurs candidatures. Lors de l' élection les suffrages se sont majoritairement portés sur un des cadres A (6 voix), puis sur un cadre C (3 voix). Cette élection par le CDAS du cadre A ne pouvait être validée par le secrétariat général (la fiche de poste n'étant pas ouverte aux cadres A).

L'objectif de l'administration en réunissant cette commission dite spéciale était donc, de faire valider son choix - après qu'elle ait auditionné tous les candidats, y compris ceux n'ayant reçu aucun suffrage - portant sur le seul cadre C restant seul en lice, par le CNAS.

Après lecture de la déclaration commune Solidaires et CGT (jointe ci-après) à laquelle FO s'est associée en cours de séance, Solidaires Finances a conclu en disant que cette commission spéciale n'avait pas lieu de se réunir. Le CDAS aurait dû organiser une nouvelle élection.

Nous avons donc demandé au SG de faire procéder à une nouvelle élection dans le Puy de Dôme, et cette fois en respectant les règles qui s'imposent à tous les CDAS. Cela implique également de rédiger la fiche de postes ouvertes aux seuls cadres B et C, et de la diffuser, dans toutes les directions ministérielles du département. Seuls pourront être auditionnés par le CDAS les candidats issus, de ces 2 catégories. Les votes ensuite devront s' effectuer sur ces seules candidatures. Cette position a été partagée par l'ensemble des fédérations syndicales.

M. GAZAVE, sous-directeur du bureau des Politiques Sociales a pris note de cette position qu'il soumettra à la nouvelle Présidente du CNAS (Isabelle BRAUN-LEMAIRE qui a succédé à Michèle FEJOZ) seule habilitée à prendre une décision. Soit procéder à une nouvelle élection par le CDAS ce qui éviterait toute contestation de sa légitimité, soit nommer l'agent retenu par le SG mais ce serait alors bafouer un dialogue social déjà bien fragilisé. Sa décision devrait être communiquée très rapidement aux organisations syndicales.

L'administration a par ailleurs reconnu la nécessité de «mieux informer» les présidents, les prochaines formations des CDAS seront l'occasion également de repréciser tous les éléments de la procédure.

11 mars 2015

Déclaration Liminaire à la Commission spéciale du CNAS

La commission se réunit ce jour pour examiner le recrutement du délégué du Puy-de-Dôme. Nous observons que plusieurs candidats se sont présentés à ce poste dans les 3 catégories. Le secrétariat général a écarté les candidatures des agents de catégorie A, estimant que le poste de délégué du Puy de Dôme ne pouvait être dévolu à des cadres A, sans en avoir, a priori, au préalable informé le Comité Départemental d'Action Social (CDAS) et son président. Dès lors, les organisations syndicales se sont exprimées sur toutes les candidatures, tous grades confondus, et ont porté majoritairement leur choix sur un cadre A.

Les fédérations des Finances Solidaires et CGT, contrairement au Secrétariat Général, considèrent que toute candidature, quel que soit le grade, peut être valablement retenue pour exercer les fonctions de délégué de l'action sociale. Par ailleurs, il est particulièrement frustrant, pour les représentants des personnels et le Président du CDAS comme pour tous (tes) les candidat(e)s, d'avoir réuni toutes les parties et de s'être exprimés par un vote pour en définitive constater que le Secrétariat Général (SG) invalide cette élection.

De qui se moque-t-on ? Nous assistons à un véritable simulacre de dialogue social :

Comment l'administration peut-elle faire croire aux membres des CDAS qu'ils peuvent élire leur délégué alors que ces élections sont régulièrement remises en cause par le SG ?

Et que dire de ces commissions spéciales du CNAS qui sont devenues de simples chambres d'enregistrement dès lors que les membres du CNAS n'ont pas à auditionner les candidat(e)s, c'est le SG qui s'en charge, et/où le choix est arrêté par le SG, quel que soit le vote de organisations syndicales, même si la décision finale appartient au Président du CNAS ?

En définitive, vous avez introduit une nouvelle législation à l'action sociale : l'article 49-3 dont vous usez comme il vous plait. Mais au-delà de la situation particulière du Puy-de-Dôme à l'ordre du jour de cette commission, c'est le devenir des délégations de l'action sociale avec leurs délégué(e)s qui est préoccupant. Vous avez fait le choix de supprimer depuis 4 ans environ 12 à 15 emplois d'assistants de délégation, vidant ces mêmes délégations de leurs personnels.

Nous vous le répétons une fois encore, quand on supprime des emplois à l'action sociale, c'est indirectement de l'argent que le Ministre dérobe aux agents qui s'étaient battus en 1989 pour obtenir de meilleures conditions de travail et de rémunérations et à qui, en réponse, le Ministre de l'époque avait abondé considérablement les budgets d'action sociale.

Actuellement, ce sont 40% des délégations qui ne fonctionnent plus qu'avec pour seul personnel le ou la délégué(e). Celui-ci, celle-ci, se retrouve isolé(e) dans sa délégation pour faire face aux difficultés des agents alors qu'il, elle, a ses propres difficultés à gérer. C'est véritablement un drame humain vécu au quotidien par chacun(e) d'eux, d'elles. La plupart se trouvent dans une grande souffrance, ce que le SG continue à vouloir ignorer.

Toutes ces circonstances rendent difficilement attractif ce métier de délégué(e), car c'est un vrai métier. Pourtant, il n'est pas reconnu comme tel par le SG,ne serait-ce qu'en termes de promotion. Aujourd'hui, fait nouveau à l'action sociale, on assiste de plus en plus à des réintégrations prématurées, parfois au bout d'un an d'exercice. D'autres plus âgé(e)s attendent avec impatience la retraite, déçu(e)s et désabusé(e)s de voir que l'action sociale pour laquelle ils, elles ont tant œuvré est à ce point déshumanisée.

C'est du jamais vu à l'action sociale !

Auparavant, les délégué(e)s étaient très satisfaits de faire ce métier qu'ils avaient choisi, ils terminaient tous leur mandat de 5 ans et en général, ils le renouvelaient. Désormais, cette époque où les délégués se sentaient utiles pour tous les agents et où ils étaient respectés, appartient au passé.

Les délégué(e)s se sentent abandonné(e)s par leur hiérarchie, peu considéré(e)s voire méprisé(e)s, sans la moindre reconnaissance. Ils ont bien compris qu'on veut faire d'eux de simples comptables de deniers publics que l'on veut restreindre, par ailleurs, sans véritables préoccupations sociales pour lesquelles ils ont cependant été élus.

Et c'est sans parler des correspondants CHORUS dont certains se prennent pour des super délégué(e)s régionaux et qui peuvent mettre en péril l'intégrité et la santé des délégué(e)s, par le poids et les pressions qu'ils exercent sur eux. Le cas du Puy de Dôme dénoncé par la motion intersyndicale en est un exemple.

Pour nous, l'action sociale est le seul trait d'union entre les agents, où les rapports de confiance doivent être de mise. C'est pourquoi il y a nécessité de redonner du lien social à tous et cela passe, plus que jamais, par des moyens humains.

Le secrétariat général ne peut laisser perdurer une telle situation. Le SG a fait réaliser un audit sur les délégations dont le CNAS n'a toujours pas eu à discuter. Nous demandons donc que des groupes de travail soient réunis rapidement pour discuter véritablement de la situation des délégué(e)s, et donc des délégations, qui est préoccupante pour ne pas dire inquiétante.

REDONNER ESPOIR

S'agissant des autres propos contenus dans la déclaration liminaire, M. GAZAVE a indiqué que la loi de Finances 2015 prévoyait un budget de 162,5 millions d'euros pour l'action sociale hors masse salariale et qu'en définitive, avec le réseau des délégations (délégués, assistants de délégation , assistants de service social, correspondants sociaux...) ce sont 300 millions d'€ que le Ministère consacre à l'action sociale. Il a néanmoins annoncé que le réseau des délégations subira encore des suppressions d'emplois en 2015, 15 a priori. Il y aura des départs naturels (mise à la retraite ou réintégration volontaire) et 3 mises à disposition non renouvelées. Evidemment l'administration ne manquera pas de transmettre ultérieurement aux organisations syndicales la liste des délégations concernées.

Le sous-directeur des politiques sociales, nie la déshumanisation de l'action sociale. Selon lui le Secrétariat Général met tout en œuvre afin que le réseau soit le moins touché possible (dématérialisation, mutualisation, organisation de 2 séminaires annuels, audit etc...). Il est «conscient que les changements dans les réseaux peuvent être difficiles à «vivre» mais pour lui, il n'y a pas de souffrance au travail. Il en veut pour preuve l'absence d'une quelqconque mention sur ce sujet dans le document unique que les délégués remplissent. Une interprétation du «qui ne dit mot consent» pour justifier ce déni. Solidaires Finances ne s'interdira pas le cas échéant de saisir le CHSCT compétent sur ce sujet.

Règlement intérieur du CNAS

Voici les modifications présentées par l'administration:

-Article 1 : La suppression de la référence à la circulaire est acquise, car elle est obsolète.
M. GAZAVE propose de retravailler à la réécriture de cette circulaire, ce que les fédérations souhaitent également.

- article 2 : rajouter : arrêté ministériel du 15 janvier 2002

- Article 3 :
-le délai de convocation en cas d'urgence est ramené à un mois au lieu de deux.

- Article 4 :
les convocations seront désormais par voie électronique également adressées aux suppléants et en cas d'urgence le délai sera ramené à 8 jours.

- Article 8 :
Le président invite le médecin coordonnateur national du CNAS auquel il est convié.
Solidaires Finances avait fait valoir que le médecin devait se rendre à un CNAS une fois par an pour y faire une présentation du rapport de la médecine de prévention.

- Article 21 :
Le SG veut remplacer le terme « procès verbal » par le terme « compte rendu ».
Les organisations syndicales sont opposées à ce changement, un compte rendu n'ayant pas le même contenu(non exhaustif) ni la même valeur juridique qu'un procès verbal (PV opposable aux deux parties).

L'administration va retravailler ce point qui sera revu lors du CNAS.

Quant aux relevés de décisions, ils seront mis à disposition de tous les agents sur le site intranet du ministère dans la rubrique « action sociale » et ne seront donc plus accessibles qu'aux seules personnes habilitées.

Cette mention figurera dans l'article 22 au lieu de l'article 21.

- Article 26 :
L'administration s'est réfusée à toutes facilités supplémentaires à accorder aux membres du CNAS comme des CDAS concernant les délais de préparation et de compte rendu(2 jours maxi) hors délais de route.

Règlement intérieur des CDAS

Les modifications présentées sont analogues à celles portant sur le règlement intérieur du CNAS.

- Article 1 : il est modifié par analogie avec celui du CNAS.

- Article 3 : l'administration veut faire disparaitre la notion d'au moins trois réunion par an (ce qui permettrait de fait au CDAS de se réunir moins souvent**...)** elle justifie sa position prétextant que cela figure dans l'arrêté ministériel de 2002 (article10 qui prévoit 3 réunions par an).

Le délai maximal de 2 mois est ramené à un mois.

- Article 4 : il est modifié par analogie avec le même article du règlement intérieur du CNAS.

- Article 9 : l'ordre du jour sera arrêté «*après consultation*» des organisations syndicales représentées au conseil.

suite page 3

- Article 19 :

Ne figure plus dans cet article le terme « mandat » du délégué remplacé par « les fonctions « de délégué.

En effet, selon la volonté du seul Sécrétariat Général les organisations syndicales y étant opposées, les délégués ne seront plus élus par le CDAS qui n'émettra plus désormais qu'un avis formulé par un vote.

Pour Solidaires Finances, il s'agit d'une régression tangible dans le fonctionnement des instances dites de «dialogue social». Solidaires Finances a tenu à rappeler qu'avant la réforme du dialogue social et contrairement à ce qu'affirmait M. GAZAVE les délégués à l'action sociale étaient bien «élus» par le CDAS.

N.B : si le CDAS n'émettait pas un avis, par contre, il procédait bel et bien à une élection ; certes l'administration participait elle aussi à l'élection mais le président du CDAS n'avait pas voie prépondérante.

Cette élection n'a jamais été remise en cause contrairement à ce qui se produit désormais.

C'est bien une régression du dialogue social où l'Administration n'accorde aucune confiance aux CDAS et aux représentants du personnels et veut choisir ses délégués selon ses propres critères, histoire d'être tranquille !

Article 21 :

Le terme « procès verbal » est remplacé par « compte rendu ». L' administration a justifié cette modification en arguant que eu égard aux suppressions d'emplois, il convenait d'alléger certaines charges des délégués.

Faire un compte rendu est plus simple , necessite moins de temps d'autant plus que l'administration souhaite que lesdits compte rendus soient « allégés »....

Mme MOREAU (Cheffe du bureau du réseau d'action sociale) a indiqué que le Secrétariat Général mettait à disposition des délégués une formation à la prise de notes et à la synthèse dispensée par l'IGPDE.

Le secrétariat prépare avec l'IGPDE une formation spécifique au dialogue social , au rôle des délégués, des secrétaires, et des animateurs. Qu'attend-on du délégué, dans les compte rendu, son rôle dans les instances, etc., tel sera l'objet de cette future formation.

Tous les délégués seront formés ainsi que les assistantes sociales

Article 22 : Le relevé de conclusions sera établi et rendu public.

Article 23 : La référence « tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale » serait supprimée.

Par ailleurs, les propositions seront réputées émises en cas d'égalité de voix au lieu de partage.

Questions diverses

Délégation des Alpes-Maritimes

Solidaires Finances a soulevé les difficultés rencontrées par la délégation des Alpes Maritimes, où l'ambiance de travail est détestable à l'instar des conditions de travail.

La réponse de Mme MOREAU (Cheffe du bureau du réseau d'action sociale) précisant que tous les agents de la délégation étaient placés sous son autorité, ne résout rien à notre sens .

Par ailleurs l'administration a observé d'importants loyers d'inoccupation des logements ALPAF dans ce département et a mandaté une personne du Secrétariat Général afin d'établir un audit de la délégation et des logements en particulier.

Remboursement des nuitées

Nous avons posé le problème du remboursement des nuitées à PARIS et dans les grandes agglomérations pour les représentants syndicaux des ex-agents des DRIRE qui travaillent désormais dans les DREAL et qui relèvent du ministère de l'environnement et de l'écologie (MEDDE). Les agents (ex DRIRE en DIRECCTE) sont remboursés 70€ la nuitée alors que les mêmes agents en DREAL sont remboursés 60 €. Solidaires a saisi la DGE sur cette inéquité. La réponse apportée la confirme, alors, qu'il existe pourtant un arrêté de 2014 qui stipule que tout agent des MEF doit être remboursé à hauteur de 70€.

Le SG nous a indiqué qu'il allait se mettre en relation avec le MEDDE afin de faire ce rappel tout en précisant que les choses étaient compliquées avec ce ministère.

Solidaires Finances souligne que les agents des DRIRE à Besançon ont perdu le bénéfice du titre restaurant alors qu'ils en bénéficiaient de plein droit - puisque situés à plus d'un kilomètre de toute restauration collective. Ce qui est tout a fait inacceptable.

Le MEDDE argue de de la signature dune convention avec le CIS pour justifier le retrait des ticket restaurant.Or la restauration y est insatisfaisante pour les agents -prix exorbitants, mauvaises qualité des repas-. De fait les agents apportent leurs repas et déjeunent dans les locaux de la DREAL.

Solidaires Finances a fait observer que les agents affectés dans les DRIRE n'ont jamais souhaité changer de ministère, les restructurations leurs ont été imposées. A ce «jeu» ils n'ont rien gagné, bien au contraire, ils continuent de perdre tous leurs acquis sociaux. depuis la fusion DRIRE/DIREN/DRE de 2010.

Note d'orientation 2015

Enfin, lors de ce groupe de travail le SG a remis aux organisations syndicales la note d'orientation pour 2015 celle ci sera qui doit être adressée prochainement à chaque membre du CNAS en dématérialisé.

Les représentants Solidaires Finances

Benoite MAHIEU	Danielle GROSSO
Christine LOUISOT	Anne BOUTET
Chantal GSELL	Annie DAFIT
Patrick DUHEM	Clément RAYMOND

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr